

**MAC EPARGNANT FCP**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 17.935.592, un actif net de D : 17.849.922 et un bénéfice de D : 1.046.277, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphes d'observation***

4. Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 36,81% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 27,41% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 60% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
6. Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 16,26% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 15% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
7. Les emplois en portefeuille titres représentent à la clôture de l'exercice 48,60% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

8. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
9. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 mars 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	8 717 493	6 498 364
Actions et droits rattachés		2 915 722	2 304 627
Obligations et valeurs assimilées		4 915 448	3 624 164
Titres OPCVM		886 323	569 573
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		9 201 718	5 031 918
Placements monétaires	5	2 599 779	-
Disponibilités		6 601 939	5 031 918
<b>Créances d'exploitation</b>		16 381	11 093
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>17 935 592</b>	<b>11 541 375</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	74 401	30 693
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	11 269	10 785
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>85 670</b>	<b>41 478</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	17 259 918	11 080 496
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		77	74
Sommes distribuables de l'exercice		589 927	419 327
<b>ACTIF NET</b>		<b>17 849 922</b>	<b>11 499 897</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>17 935 592</b>	<b>11 541 375</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	511 057	406 607
Dividendes		347 609	222 702
Revenus des obligations et valeurs assimilées		163 448	183 905
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	202 092	96 064
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		713 149	502 671
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	(165 508)	(96 208)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		547 641	406 463
<b>Autres charges</b>	12	(25 329)	(20 966)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		522 312	385 497
Régularisation du résultat d'exploitation		67 615	33 830
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		589 927	419 327
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(67 615)	(33 830)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		144 779	(53 269)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		440 395	507 942
Frais de négociation de titres		(61 209)	(77 068)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		1 046 277	763 102

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2016</i>	<i>Année 2015</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<u>1 046 277</u>	<u>763 102</u>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	522 312	385 497
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	144 779	(53 269)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	440 395	507 942
Frais de négociation de titres	(61 209)	(77 068)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(542 790)</u>	<u>(338 996)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>5 846 538</u>	<u>2 575 178</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	12 530 213	8 038 824
- Régularisation des sommes non distribuables	468 664	272 147
- Régularisation des sommes distribuables	412 655	276 922
<b>Rachats</b>		
- Capital	(7 063 888)	(5 598 944)
- Régularisation des sommes non distribuables	(279 532)	(202 471)
- Régularisation des sommes distribuables	(221 574)	(211 300)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>6 350 025</b></u>	<u><b>2 999 284</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	11 499 897	8 500 613
En fin d'exercice	17 849 922	11 499 897
<b>NOMBRE de PARTS</b>		
En début d'exercice	76 454	58 911
En fin d'exercice	114 171	76 454
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>156,344</b></u>	<u><b>150,416</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>7,59%</b></u>	<u><b>7,86%</b></u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.7-Opérations de pensions livrées**

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».



**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 8.717.493 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>2 713 451</b>	<b>2 915 722</b>	<b>16,33%</b>
AMEN BANK	2 500	64 214	60 520	0,34%
ASSAD	65 000	321 405	395 525	2,22%
BH	20 000	299 844	361 960	2,03%
BIAT	5 000	407 441	443 055	2,48%
CARTHAGE CEMENT	66 750	167 682	136 704	0,77%
ENNAKL AUTOMOBILES	10 000	142 365	144 000	0,81%
EURO CYCLES	14 000	594 311	572 642	3,21%
S.A.H	50 000	591 424	677 900	3,80%
UNIMED	12 152	124 765	123 416	0,69%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>870 504</b>	<b>886 323</b>	<b>4,97%</b>
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	4 237	445 283	445 622	2,50%
MAC EQUILIBRE FCP	1 760	300 223	316 105	1,77%
MAC CROISSANCE FCP	630	124 998	124 596	0,70%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>4 812 800</b>	<b>4 915 448</b>	<b>27,54%</b>
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>		<b>1 002 000</b>	<b>1 025 439</b>	<b>5,74%</b>
AMEN BANK 2006	1 000	10 000	10 388	0,06%
AMEN BANK SUB 2012 TV TMM+1,3%	8 000	480 000	486 240	2,72%
BTE 2010 TV TMM+0,7%	2 000	80 000	80 925	0,45%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	3 000	180 000	187 157	1,05%
HL 2013/1 TF 6,9%	6 300	252 000	260 729	1,46%
<b><u>Bons du Trésor Assimilables</u></b>		<b>3 810 800</b>	<b>3 890 009</b>	<b>21,79%</b>
- BTA 03/2019	1 800	1 836 800	1 880 874	10,54%
BTA 08/2022	2 000	1 974 000	2 009 135	11,26%
<b>TOTAL</b>		<b>8 396 755</b>	<b>8 717 493</b>	<b>48,84%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>48,60%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	<b>5 974 470</b>	<b>470 706</b>	<b>53 188</b>	<b>6 498 364</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions côtées	8 629 402			8 629 402	
Bons du trésor assimilables	2 586 000			2 586 000	
Titres OPCVM	49 190 776			49 190 776	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Actions côtées	(8 153 494)			(8 153 494)	657 956
Annuités Obligations de sociétés	(296 000)			(296 000)	-
Bons du trésor zéro coupons	(646 500)			(646 500)	-
Titres OPCVM	(48 887 899)			(48 887 899)	(217 561)
<b>* Variation des plus (ou moins) values latentes</b>					
Actions côtées			135 187	135 187	
Titres OPCVM			(4 282)	(4 282)	
Bons du trésor assimilables			13 874	13 874	
<b>* Variation des intérêts courus</b>		(347 935)		(347 935)	
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>8 396 755</b>	<b>122 771</b>	<b>197 967</b>	<b>8 717 493</b>	<b>440 395</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 2.599.779, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
<b>Certificat de dépôt</b>	<b>999 090</b>	<b>999 272</b>	<b>5,60%</b>
Amen Bank 10 J au 09/01/2017 (au taux de 4,10%)	999 090	999 272	5,60%
<b>Créances sur opérations de Pensions Livrées</b>	<b>1 600 158</b>	<b>1 600 507</b>	<b>8,97%</b>
Pension livrée ATTIJARI BANK 13 J au 12/01/2017 (au taux de 4,23%)	1 600 158	1 600 507	8,97%
<b>TOTAL</b>	<b>2 599 248</b>	<b>2 599 779</b>	<b>14,56%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>14,50%</b>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à D : 74.401, contre D : 30.693 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	28 823	16 850
Rémunération variable du gestionnaire	40 912	10 827
Rémunération du dépositaire	4 666	3 016
<b>Total</b>	<u><b>74 401</b></u>	<u><b>30 693</b></u>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 11.269, contre D : 10.785 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	1 212	699
Retenue à la source	963	1 276
Rémunération du CAC	9 094	8 810
<b>Total</b>	<u><b>11 269</b></u>	<u><b>10 785</b></u>

**Note 8 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

**Capital au 31 décembre 2015**

Montant	11 080 496
Nombre de parts	76 454
Nombre de copropriétaires	137

**Souscriptions réalisées**

Montant	12 530 213
Nombre de parts émises	86 457
Nombre de copropriétaires nouveaux	98

**Rachats effectués**

Montant	(7 063 888)
Nombre de parts rachetées	(48 740)
Nombre de copropriétaires sortants	(22)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	144 779
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	440 395
Régularisation des sommes non distribuables	189 132
Frais de négociation de titres	(61 209)

**Capital au 31 décembre 2016**

Montant	17 259 918
Nombre de parts	114 171
Nombre de copropriétaires	213

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 511.057, contre D : 406.607 au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	2016	2015
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	93 968	92 240
des titres OPCVM	253 641	130 462
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations de sociétés	53 417	72 664
intérêts des BTA et BTZC	110 031	111 241
<b>TOTAL</b>	<b>511 057</b>	<b>406 607</b>

### Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 202.092, contre D : 96.064 au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	2016	2015
Intérêts des certificats de dépôts	88 615	60 353
Revenus des prises en pensions	53 779	-
Intérêts des dépôts à vue	59 698	35 711
<b>TOTAL</b>	<b>202 092</b>	<b>96 064</b>

### Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 165.508, contre un solde de D : 96.208 au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	106 796	73 185
Rémunération variable du gestionnaire	40 912	10 826
Rémunération du dépositaire	17 800	12 197
<b>Total</b>	<u><b>165 508</b></u>	<u><b>96 208</b></u>

### Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 25.329, contre un solde de D : 20.966 au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du CAC	8 702	10 019
Redevance du CMF	15 084	10 337
Services bancaires et assimilés	1 211	96
Autres	332	514
<b>Total</b>	<u><b>25 329</b></u>	<u><b>20 966</b></u>

## **Note 13 : Autres informations**

### **13.1. Données par part et ratios pertinents**

<b><u>Données par part</u></b>	<b><u>2016</u></b>	<b><u>2015</u></b>	<b><u>2014</u></b>	<b><u>2013</u></b>	<b><u>2012</u></b>
Revenus des placements	6,246	6,575	6,763	8,870	6,015
Charges de gestion des placements	(1,450)	(1,258)	(1,207)	(1,591)	(1,342)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,797</b>	<b>5,316</b>	<b>5,556</b>	<b>7,280</b>	<b>4,673</b>
Autres produits	-	-	-	0,155	-
Autres charges	(0,222)	(0,274)	(0,257)	(0,282)	(0,345)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,575</b>	<b>5,042</b>	<b>5,299</b>	<b>7,153</b>	<b>4,329</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,592	0,442	(0,084)	(1,985)	(0,503)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,167</b>	<b>5,485</b>	<b>5,215</b>	<b>5,168</b>	<b>3,826</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,268	(0,697)	3,640	(1,474)	(4,968)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	3,857	6,644	0,381	(1,516)	6,011
Frais de négociation de titres	(0,536)	(1,008)	(0,637)	(0,891)	(0,779)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>4,589</b>	<b>4,939</b>	<b>3,384</b>	<b>(3,881)</b>	<b>0,263</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>9,164</b>	<b>9,981</b>	<b>8,683</b>	<b>3,272</b>	<b>4,592</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>4,589</b>	<b>4,939</b>	<b>3,384</b>	<b>(3,881)</b>	<b>0,263</b>
Régularisation du résultat non distribuable	1,657	0,911	0,079	0,568	(0,032)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>6,246</b>	<b>5,850</b>	<b>3,463</b>	<b>(3,313)</b>	<b>0,231</b>
Distribution de dividendes	5,485	5,215	5,168	3,826	3,732
Valeur liquidative	156,344	150,416	144,296	140,786	142,757
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,95%	0,85%	0,85%	1,12%	0,94%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,19%	0,18%	0,20%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,37%	3,72%	3,66%	3,65%	2,68%

### **13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

#### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net;
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+2%. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

#### **Rémunération du dépositaire :**

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.